



cotisations non prélevées

Par **kalinka69**, le **17/12/2020** à **15:16**

Bonjour,

Mon assurance emprunteur (par délégation) a été rachetée dernièrement par une société de courtage en assurances et, depuis quelques mois, ils ne prélèvent pas mes cotisations mensuelles régulièrement et je leur téléphone tous les mois pour leur signaler. Bien sûr je ne peux jamais obtenir le service "cotisations" mais simplement un intermédiaire qui se contente de leur envoyer un mail pour les en avertir. Ensuite je dois attendre leur bon vouloir. J'ai proposé de les régler par un autre moyen mais sans réponse. Que puis-je faire pour ne pas me mettre en tort, et entre temps suis-je toujours couverte en cas de décès si mes cotisations ne sont pas à jour ?

Merci pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le **18/12/2020** à **07:06**

Bonjour,

Dans ce cas vous faites une LR/AR adressée directement au Siège Social de votre Compagnie d'Assurances car, là, vous discutez dans le vide avec votre intermédiaire, "courtier en assurances", lequel est votre mandataire. Les coordonnées de ce Siège Social de votre compagnie sont sur votre contratou, à défaut, sur internet.

Par **kalinka69**, le **18/12/2020** à **09:24**

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse. Je vais leur envoyer une LR/AR comme vous me le conseillez, afin de me couvrir.

Cependant, je me suis renseignée pour changer d'assurance, et cela pourrait se faire dans les prochains mois. J'espère simplement que mon assurance actuelle ne refusera pas la résiliation en notifiant que certaines mensualités n'ont pas été payées, alors que c'est eux qui n'effectuent pas le prélèvement. L'accusé de réception suffit-il pour valider la résiliation ?

Sinon, quel recours puis-je avoir ?

Merci de votre aide.

Par **morobar**, le **18/12/2020** à **10:31**

Bonjour,

[quote]
par une société de courtage en assurances

[/quote]
Ne pas confondre courtier et assureur.

Le courtier **représente ... l'assuré** et souscrit pour son compte des garanties auprès d'un assureur.

Par **kalinka69**, le **18/12/2020** à **11:13**

Bonjour,

Non, il s'agit bien d'une société d'assurance dont je parle et qui effectue les prélèvements mais au départ cette assurance m'a été proposée par un courtier.

Aujourd'hui c'est bien avec l'assurance que j'ai des problèmes.